



REGLEMENT DE PARTICIPATION RALLYE DES PÉPITES

#CLEEenMain du Pays Foyen 2026 – 2^{ème} édition

Article 1. Définition – Organisation

Le Rallye des Pépites est organisé par la SAS VOUS COM'L (ci-après dénommée « l'organisateur »), SAS au capital de 10.000 € dont le siège social est 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 831 668 702.

Cet événement se déroulera sur le territoire du Pays Foyen le jeudi 4 juin 2026. Ces informations sont également visibles sur le site internet <https://www.rallyedespepites.com>

Le Rallye des Pépites #CLEEenMain du Pays Foyen 2026 – 2^{ème} édition (ci-après dénommé « l'événement ») est organisé en partenariat avec le CLEE du Pays Foyen (ci-après dénommé le Partenaire) et les entreprises adhérentes qui accueilleront les participants le jour J (ci-après dénommées « les étapes »).

L'événement est co-financé par l'Union Européenne et le service orientation de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la labellisation Tiers de Confiance.

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles et conditions de participation applicables à l'événement organisé par la SAS VOUS COM'L avec l'appui du Partenaire et que chaque participant s'engage à respecter.

Article 2. Conditions de participation

L'événement est ouvert prioritairement aux scolaires des établissements portés par le partenaire (ci-après dénommés « participants »).

Le Partenaire inscrira les participants en équipages de 4 personnes et déterminera le lieu de départ de l'événement où les participants devront se rendre par leurs propres moyens.

L'événement implique de la part de chaque participant le respect des règles de sécurité. Toute infraction commise lors de l'événement sera à la charge du participant l'ayant commise.

Certaines étapes étant des sites protégés, l'accès peut être contrôlé et soumis à la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Aussi, les participants devront impérativement avoir une pièce d'identité avec eux à présenter sur les étapes qui le demanderont.

Article 3. Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement via le site <https://www.rallyedespepites.com> dans la limite des places disponibles.

Pour des raisons de sécurité et des questions d'organisation, l'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si le nombre limite d'équipages pouvant participer est atteint.





L'inscription est gratuite et comprend : la participation à la journée de l'événement avec 1 gobelet écologique par participant, 1 sac en toile à l'effigie du Rallye des Pépites par participant, l'accès à l'application mobile ainsi que l'accueil pour le départ et l'accueil le retour pour la remise des prix et le verre de l'amitié. Selon la localisation des étapes l'organisateur mettra en place des navettes pour permettre aux participants de se déplacer. Si les étapes sont suffisamment proches, les déplacements se feront à pied.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom, son prénom, le nom de son équipage ainsi que le cas échéant le nom de son établissement/ sa structure d'accompagnement ou de formation, dans les résultats et les classements qui seront publiés sur les supports de communication utilisés par l'organisateur.

Article 4. Déroulé de la journée

Les participants recevront à l'issue de la clôture des inscriptions un courriel avec l'adresse du lieu de départ et d'arrivée de la journée ainsi que les horaires précis.

Article 5. Itinéraire

Un timing de 30 minutes est prévu pour les déplacements d'une étape à l'autre et un timing de 30 minutes est également prévu pour la présence dans chaque étape afin d'y suivre les « épreuves » prévues par l'étape.

L'itinéraire définit au préalable pour chaque équipage devra être scrupuleusement suivi : tant sur l'ordre de passage dans les étapes que sur le timing prévu.

Ainsi, si un équipage arrive avant l'heure prévue à l'étape, il devra attendre afin de respecter l'ordre de passage. Si l'équipage arrive en retard à l'étape prévue il sera quand même accueilli par l'étape mais seulement jusqu'à l'horaire prévu initialement (Exemple : si 10 minutes de retard il ne restera plus que 20 minutes en étape).

L'objectif étant bien la découverte de l'étape, l'équipage devra respecter le timing et prendre le temps des 30 minutes prévues pour cette découverte.

Article 6. Application et saisie des points

L'organisateur met à disposition de chaque participant une application mobile dénommée Rallye des Pépites téléchargeable gratuitement sur les plateformes Google Play et Apple Store.

Les participants devront télécharger l'application de l'événement au plus tard une semaine avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits. Cette application aura pour but de fournir toutes les indications nécessaires aux équipages sur leur parcours le jour de l'événement mais servira également à la saisie des points, à départager les équipages en cas d'égalité via un quiz (non obligatoire), et à recueillir leur satisfaction via un questionnaire.

Si les participants rencontrent un problème avec le téléchargement ou le fonctionnement de l'application sur son mobile, il devra en informer l'organisateur par courriel à contact@rallyedespepites.com au plus tard 4 jours avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits.



Après la clôture des inscriptions, les participants recevront par courriel l'accès à l'application mobile. Le mail à utiliser pour la connexion à l'application mobile devra donc être celui saisi lors de l'inscription. Le mot de passe restera au choix du participant lors de sa première connexion à l'application mobile.

Le jour de l'événement, les équipages devront être connectés à l'application afin de connaître leur itinéraire et de découvrir la notation qu'ils auront reçue lors de leur passage dans chaque étape.

Les étapes auront accès au back office de l'application mobile afin d'y saisir la note attribuée à chaque équipage. Une fois la note validée par l'étape, celle-ci sera visible sur l'application mobile des équipages sur la page programme de la journée en lieu et place de l'horaire de l'étape concernée. La notation par étape se fera sur 10 points. La notation du quiz pour départager les équipages en cas d'égalité de classement (non obligatoire) sera de 2 points par bonne réponse, -1 point par mauvaise réponse ou absence de réponse.

Le cumul des points se fera ainsi de manière automatisée et aboutira à un classement final.

Article 7. Classement final

Le classement final sera déterminé de manière automatisée par le biais des points cumulés par les équipages et saisis dans l'application.

Les points des équipages ne seront comptabilisés dans le classement final qu'à condition que :

- les équipages aient visité un minimum de 3 étapes prévues dans leur circuit
- le questionnaire de satisfaction ait été pleinement complété par les équipages dans l'application.

En cas d'ex-aequo, l'application départagera de manière automatisée les équipages concernés grâce aux points qu'ils auront obtenus par le biais du quiz dans l'application.

Les premiers équipages au classement se verront remettre un lot en fin de journée.

Article 8. Respect de l'environnement

En s'inscrivant au Rallye des Pépites, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le circuit y compris les étapes et lieux d'accueil.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Lors des collations potentielles proposées par les étapes, les participants sont invités à utiliser de préférence les gobelets qui leur ont été remis le matin.



Article 9. Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et de tous les participants à l'événement.

Une copie de l'attestation d'assurance pourra être remise à tout participant en formulant la demande par mail à contact@rallyedespepites.com

Chaque participant doit également être couvert par sa propre responsabilité civile.

Article 10. Droit à l'image

Au cours de l'évènement, des photographies et des vidéos pourront être réalisées par l'organisateur et/ou le Partenaire afin notamment d'être publiées sur ses supports de communication et notamment sur son site Internet, sa page Facebook, son compte Instagram, sa page X, sa page LinkedIn, sa chaîne YouTube, sa chaîne Tik Tok ou encore son compte Flickr.

En participant à l'événement, chaque participant autorise expressément l'organisateur, le partenaire (et/ou leurs ayant-droit) à capter son image et sa voix et à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire les images, son et vidéos prises au cours de l'évènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et notamment sur le site Internet, la page Facebook, le compte Instagram, la page X, la page LinkedIn, la chaîne YouTube, la chaîne Tik Tok, le compte Flickr de l'organisateur. Ce droit d'utilisation est accordé sans limitation de durée aux seules fins de permettre la promotion et la présentation du Rallye des Pépites et plus généralement pour toute communication afférente au rallye, sans limitation de durée.

La voix et l'image des participants étant des données personnelles elles sont soumises aux dispositions de l'article 11 figurant ci-dessous et notamment au droit de retirer son consentement.

Article 11. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'organisateur à l'occasion de l'événement sont collectées et traitées dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 et des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés. Le responsable du traitement est l'organisateur.

Informations relatives à l'inscription et à la participation

Sur les formulaires concernés, le caractère obligatoire des données à renseigner est signalé par un astérisque. A défaut d'être renseignées, la demande relative au formulaire ne pourra être traitée. Les autres informations sont facultatives et permettent de mieux vous connaître et d'améliorer nos services.

Les données collectées portent sur l'identité et les coordonnées des participants, le véhicule utilisé, la gestion des paniers repas ainsi que les données générées du fait de votre participation à l'évènement (passages des étapes, réponses aux questions ...)

Ces informations sont collectées sur la base du consentement de chaque participant conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 et ont pour finalité de permettre à l'organisateur de gérer les inscriptions des participants et de gérer leur participation à l'événement.



Ces données personnelles sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans suivant la fin de la relation entre l'organisateur et le participant (hors obligation légale d'archivage), à l'exception des captures de voix et d'image (cf. article 10) qui sont utilisées pour la durée nécessaire à leur finalité de communication.

Ces données sont destinées exclusivement à nos services ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants sélectionnés pour la gestion et l'organisation du Rallye des pépites. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant s'il l'accepte peut être amené à recevoir des propositions des partenaires d'autres sociétés ou associations. Une case à cocher est prévue à cet effet lors de l'inscription.

Cookies

L'organisateur utilise des cookies sur le site Internet dédié à l'évènement qui permettent de collecter certaines données. Pour en savoir plus sur les cookies, vous pouvez consulter la page d'information figurant sur le site internet concerné.

Droits des personnes concernées

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679, chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification, d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'un droit d'opposition à leur collecte ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données personnelles en adressant une demande à l'adresse de la société VOUS COM'L – 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Article 12. Logos Rallye des Pépites

Les logos du Rallye des Pépites sont la propriété exclusive de l'organisateur et ne pourront en aucun cas être repris, utilisés, copiés ou exploités de quelque manière que ce soit par les participants sans accord expresse préalable de l'organisateur.

Article 13. Décharge de responsabilité

En s'inscrivant et en prenant part à l'évènement, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni l'organisateur ni les étapes, ne seraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie.

En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de l'évènement et à l'occasion des trajets aller et/ou retour.

Article 14. Cas de force majeure

Si l'évènement devait être annulé pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les participants ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.





Article 15. Acceptation du règlement

La participation à l'événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Article 16. Modifications du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.